

# ✱ COMPTE RENDU DE SEANCE ✱

---

---

## CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2006

**L'an deux mil six, le jeudi quatorze décembre, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 7 décembre 2006, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.**

**Président :** Madame Martine DAVID, Maire

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, à l'**ouverture de la séance** étaient :

### **PRESENTS :**

Martine DAVID, Henri PACALON, Gilbert BERANGER, Danièle HAERI, Philippe NICOLINO, Maryse GILARDINI, René FOUSSE, Jean-Marie VAUTEL, Corinne DUBOS, Annette THOMASSON, Gilbert CHAMPENOIS, Marie-José BASSON, Françoise CHAVAGNE, Bruno POLGA, Willy PLAZZI, Mireille ROUVIERE, Jacqueline MONSIMIER, Francis GADEAU, Gilbert VEYRON, Denis GUYON, Michel FREY, Françoise BOTTURA, Habib DARWICHE, Nicole JAILLET, Isabelle CHANVILLARD, Hafid MOUSSAOUI, Michel FISCHER, Michel COLLET, Marie-Claire LIBERGE, Pascal MARION, Pierre FAVRE, Nasser KAIROUANI, Christine MORALES.

**ABSENTS :** *néant.*

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Marguerite JEGER (pouvoir à Willy PLAZZI), Patrice MANGEREST (pouvoir à Marie-José BASSON), Yves VERRIER (pouvoir à Henri PACALON), Evelyne FONTAINE (pouvoir à Corinne DUBOS), Isabelle MARTIN-PARIS (pouvoir à Françoise BOTTURA), Isabelle JACQUOT-RAVERAT (pouvoir à Jacqueline MONSIMIER), Paule GUILLEN (pouvoir à Michel COLLET), Ghislaine GOMES (pouvoir à Marie-Claire LIBERGE), Alain BREUIL (pouvoir à Pierre FAVRE), Pascal MERLE (pouvoir à Michel FISCHER).

**Secrétaire de séance :** Madame Christine MORALES.

====oOo====

**Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures cinq.**

**A l'unanimité,** le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal de la séance du 9 novembre 2006.

.../...

**Communication n° 06.159 : ACTES DE GESTION : Actes de gestion accomplis par le Maire - Compte rendu de délégation (mois de septembre, octobre et novembre 2006)**

Le Conseil Municipal DONNE ACTE à Madame le Maire du compte rendu des actes de gestion accomplis les mois de septembre, octobre et novembre 2006.

**Délibération n° 06.160 : AFFAIRES FINANCIERES : Débat sur les orientations budgétaires 2007**

Après la présentation par Madame le Maire des grandes orientations et priorités pour 2007 puis un exposé technique par Monsieur Vautel, et après en avoir débattu, le Conseil Municipal PREND ACTE.

**Délibération n° 06.161 : RESSOURCES HUMAINES : Mise à jour de l'état des effectifs au 15 novembre 2006**

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le tableau des effectifs actualisé au 15 novembre 2006 ; DIT que les dépenses seront imputées au budget 2006, au chapitre globalisé 012.

**Délibération n° 06.162 : RESSOURCES HUMAINES : Création d'un poste d'agent administratif qualifié pour l'instruction des autorisations d'occupation des sols au service Urbanisme**

A la majorité (par 36 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 7), le Conseil Municipal AVALISE la création d'un poste d'agent administratif qualifié (pour l'instruction des autorisations d'occupation des sols au service Urbanisme) au budget 2007, étant entendu que l'intégration dans les effectifs de l'agent recruté sera constatée lors d'un prochain Conseil municipal ; DIT que les dépenses seront imputées au budget 2007, au chapitre globalisé 012.

**Délibération n° 06.163 : RESSOURCES HUMAINES : Revalorisation indiciaire de l'emploi contractuel de directeur du cinéma**

A la majorité (par 36 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 7), le Conseil Municipal FIXE la rémunération de l'emploi contractuel de directeur du cinéma, non plus sur l'indice brut 759, mais sur l'indice brut 821 des traitements de la fonction publique territoriale, compte tenu de l'accroissement des responsabilités assurées ; ANNEXE à ce traitement le régime indemnitaire mensuel en vigueur dans la collectivité, correspondant au grade d'attaché principal territorial 2<sup>ème</sup> classe, et une prime de fin d'année, telle que définie pour l'ensemble des agents communaux ; DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre globalisé 012 du budget primitif 2007.

**Délibération n° 06.164 : RESSOURCES HUMAINES : Revalorisation indiciaire de l'emploi contractuel de chef opérateur cinéma chargé de la diffusion cinématographique**

A la majorité (par 36 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 7), le Conseil Municipal FIXE la rémunération de l'emploi contractuel de chef opérateur cinéma chargé de la diffusion cinématographique sur la base, non plus de l'indice brut 561, mais de l'indice brut 593 des traitements de la fonction publique territoriale, compte tenu de l'accroissement des responsabilités assurées ; ANNEXE à ce traitement le régime indemnitaire mensuel en vigueur dans la collectivité, correspondant au grade de technicien supérieur principal, et une prime de fin d'année, telle que définie pour l'ensemble des agents communaux ; DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre globalisé 012 du budget primitif 2007.

= Départ de Monsieur Darwiche à 20 heures 10 =

**Délibération n° 06.165 : RESSOURCES HUMAINES : Indemnité forfaitaire itinérante - Complément à la délibération n° 06.090**

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORDE aux assistantes maternelles en décembre 2006, une indemnité égale à 45 % de l'indemnité forfaitaire itinérante annuelle et en juin 2007, une indemnité égale à 28 % de l'indemnité forfaitaire itinérante annuelle ; DIT qu'une note interne établie par le Directeur Général des Services précisera le nom des attributaires (en décembre 2006 et en juin 2007) ; DIT que la dépense afférente est prévue pour partie au chapitre globalisé 012 du budget 2006 et pour partie au chapitre globalisé 012 du budget 2007.

**Délibération n° 06.166 : AFFAIRES FINANCIERES : Budget principal et budgets annexes - Décision modificative n° 3 pour 2006**

A la majorité (par 33 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 9), le Conseil Municipal APPROUVE telle que présentée la décision modificative n° 3 du budget pour 2006 (budget principal et budgets annexes "Usines-relais" et "Information locale").

**Délibération n° 06.167 : AFFAIRES FINANCIERES : Budget principal et budgets annexes "Usines-relais", "Ateliers artisanaux" et "Information locale" - Admission de titres de recettes en non-valeur**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, concernant divers titres de recettes irrécouvrables relatifs aux exercices 2000 à 2006, ACCORDE décharge au Comptable de la Ville des sommes non recouvrées (budget principal : 22.634,15 €; budget annexe "Usines-relais" : 2,18 €HT ; budget annexe "Ateliers artisanaux" : 1.119,49 €HT ; budget annexe "Information locale" : 4.858,52 €HT) ; IMPUTE le montant des dépenses aux articles 654 du budget principal et des budgets annexes "Usines-relais", "Ateliers artisanaux" et "Information locale" de l'exercice en cours.

**Délibération n° 06.168 : AFFAIRES FINANCIERES : Autorisation de mandatement avant le vote du budget 2007 - Section d'investissement**

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le programme d'autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des crédits 2007 d'investissement avant le vote du budget dans la limite maximale du quart des crédits de dépense hors dette du budget 2006, soit 3.561.690 € selon la liste présentée.

**Délibération n° 06.169 : AFFAIRES FINANCIERES : Indemnité de conseil allouée au Trésorier principal de la Ville**

A l'unanimité, le Conseil Municipal DEMANDE le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil ; ACCORDE l'indemnité de conseil au taux de 100 % ; DIT que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 et sera attribuée à Monsieur Patrick Terrace, Receveur municipal à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2006 ; DIT que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Madame Christiane Revel, Receveur municipal pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2006 ; DIT que la dépense correspondante sera imputée à l'article 6225 du budget.

**Délibération n° 06.170 : AFFAIRES FINANCIERES : Abandon de la fiscalisation des participations de la Ville de Saint-Priest à quatre syndicats intercommunaux (article L 5212-20 du Code général des collectivités territoriales)**

A l'unanimité, le Conseil Municipal REFUSE la méthode dite de "fiscalisation" des participations de la Ville de Saint-Priest aux syndicats intercommunaux suivants : SIGERLY, Domaine de Rajat et SIVOM de l'Accueil ; DECIDE d'inscrire en charge du budget 2007 lesdites participations syndicales conformément aux dispositions de l'article L 2331-3 du Code général des collectivités territoriales.

= Départ à 20 heures 20 de Monsieur Vautel, qui donne procuration à Monsieur Nicolino =

= Madame le Maire suspend la séance pour donner la parole à MM. Teillon et Porcher, représentant la Sté MERIAL, puis rouvre la séance =

= Arrivée de Melle Martin-Paris à 20 heures 45 =

**Délibération n° 06.171 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Installations classées - Sté MERIAL - Demande d'autorisation en vue de mettre en oeuvre des organismes génétiquement modifiés dans un processus de production industrielle, dans le cadre de l'extension des activités et de la modification des conditions d'exploitation du laboratoire "Porte des Alpes" à Saint-Priest - Avis de la Commune**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, concernant la demande présentée par la société MERIAL en vue d'être autorisée à mettre en oeuvre des organismes génétiquement modifiés dans un processus de production industrielle, dans le cadre de l'extension des activités et de la modification des conditions d'exploitation du laboratoire "Porte des Alpes" à Saint-Priest, EMET un avis favorable sous réserve que la société MERIAL procède le plus rapidement possible à la suppression de l'utilisation du formol gazeux pour la désinfection des locaux.

**Délibération n° 06.172 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Installations classées - Sté Lefebvre Sud-Est - Demande d'autorisation en vue d'exploiter une plate-forme de réception de centrales mobiles d'enrobage à chaud de matériaux routiers et d'actualiser le phasage d'exploitation d'une carrière à Saint-Bonnet-de-Mure - Avis de la Commune**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, concernant la demande présentée par la société Lefebvre Sud-Est en vue d'être autorisée à exploiter une plate-forme de réception de centrales mobiles d'enrobage à chaud de matériaux routiers et d'actualiser le phasage d'exploitation d'une carrière à Saint-Bonnet-de-Mure, EMET un avis conforme à celui de la commune d'accueil, c'est-à-dire favorable.

**Délibération n° 06.173 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Installations classées - Sté SEPEL Eurexpo - Demande d'autorisation en vue de procéder à une extension du Parc des expositions, à une modification des installations de réfrigération et à une augmentation des prélèvements d'eau nécessaires à la climatisation du site à Chassieu - Avis de la Commune**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, concernant la demande présentée par la société SEPEL Eurexpo en vue d'être autorisée à procéder à une extension du Parc des expositions, à une modification des installations de réfrigération et à une augmentation des prélèvements d'eau nécessaires à la climatisation du site à Chassieu, EMET un avis conforme à celui que rendra Chassieu, commune d'accueil.

**Délibération n° 06.174 : SECURITE ET PREVENTION : Conventions avec l'association d'aide aux victimes de Saint Fons/Vénissieux et le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD)**

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à signer, telles que présentées, d'une part, une convention tripartite au titre de l'accès au droit, et d'autre part, une convention avec l'association d'aide aux victimes de Saint-Fons/Vénissieux au titre de l'aide aux victimes, conventions d'une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

**Délibération n° 06.175 : COMMERCE ET ARTISANAT : Soutien au commerce de proximité dans le cadre de la redynamisation du centre-ville - Convention d'objectifs et de moyens avec l'association de commerçants "Horizon" - Autorisation budgétaire**

A l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association de commerçants "Horizon" ; AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention telle que présentée ; DIT que la participation de la Ville, qui sera inscrite au budget principal 2007, constitue le plafond de l'engagement budgétaire de la Ville ; DIT que la dépense correspondante sera imputée à l'article 6574.

**Délibération n° 06.176 : URBANISME ET HABITAT : Contrat pluriannuel 2005/2008 avec le Conseil général du Rhône - Demande de subventions (annule et remplace la délibération n° 06.099)**

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le contrat pluriannuel 2005/2008, établi sur la base du tableau présenté, entre le Conseil général du Rhône et la Ville de Saint-Priest, prenant en compte les modifications apportées (introduction de l'aide au fonctionnement) ; SOLICITE le Conseil général du Rhône pour le versement de ces subventions, en fonction des dates de réalisation des projets ; AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce contrat ; DIT que les recettes issues de l'exécution de ce contrat seront imputées aux articles 1323 et 7473 ; DIT que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 06.099 du 6 juillet 2006.

**Délibération n° 06.177 : URBANISME ET HABITAT : Acquisition d'un appartement sis 3 rue Victor Hugo dans la copropriété Ermitage**

A la majorité (par 35 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 7), le Conseil Municipal APPROUVE l'acquisition d'un appartement T4 sis 3 rue Victor Hugo dans le bâtiment A de la copropriété Ermitage et appartenant à Monsieur Hassani, au prix de 104.000 € (valeur vénale libre de toute occupation ou location) compatible avec l'avis du service des Domaines ; AUTORISE Madame le Maire à signer le compromis de vente puis l'acte authentique ainsi que tous les documents s'y rapportant ; DIT que les dépenses relatives à l'acquisition, soit 104.000 €, et aux frais de notaire, estimés à 3.120 €, seront imputées à l'article 2132.

**Délibération n° 06.178 : URBANISME ET HABITAT : Acquisition d'un appartement sis 12 rue Paul Painlevé dans la copropriété "Les Alpes"**

A la majorité (par 35 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 7), le Conseil Municipal APPROUVE l'acquisition d'un appartement T4 sis 12 rue Paul Painlevé dans le bâtiment D de la copropriété "Les Alpes" et appartenant à Monsieur Fréchar, au prix des Domaines conforme à la Déclaration d'Intention d'Aliéner, soit 85.000 €; AUTORISE Madame le Maire à signer la promesse de rachat puis l'acte authentique ainsi que tous les documents se rapportant à cette acquisition ; DIT que les dépenses relatives à l'acquisition, soit 85.000 € et aux frais de notaire, estimés à 5.100 € seront imputées à l'article 238.

**Délibération n° 06.179 : URBANISME ET HABITAT : Cession d'un appartement sis 3 rue Beauséjour dans la copropriété Beauséjour**

A la majorité (par 35 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 7), le Conseil Municipal APPROUVE la cession à Monsieur Safer d'un appartement T3 situé 3 rue Beauséjour (lots 339 et 322) dans le bâtiment E de la copropriété Beauséjour, au prix de 60.000 €(valeur vénale du bien libre de toute occupation ou location) ; AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout document s'y rapportant ; DIT que la recette relative à cette cession sera imputée à l'article 775.

**Délibération n° 06.180 : URBANISME ET HABITAT : Cession d'un appartement sis 21 rue Mozart dans la copropriété Bellevue**

A la majorité (par 35 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 7), le Conseil Municipal, dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain (ORU), APPROUVE la cession à Monsieur et Madame Magalhaes d'un appartement T4 situé 21 rue Mozart (lots 415 et 402) dans le bâtiment H de la copropriété Bellevue, au prix de 41.500 € compatible avec l'évaluation du service des Domaines, ainsi que la prise en charge par la Ville des frais de notaire estimés à 3.320 € comme le prévoit la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2004 ; AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique de vente et tout autre document y relatif ; DIT que la recette relative à cette cession sera imputée à l'article 775.

**Délibération n° 06.181 : DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN : Opération de Renouvellement Urbain (ORU) - ZAC du Triangle - Création de la ZAC**

A la majorité (par 35 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 7), le Conseil Municipal APPROUVE le dossier de création de la ZAC du Triangle ; ENREGISTRE :

- ⇒ que les constructions réalisées à l'intérieur du périmètre de la ZAC sont exclues du champ d'application de la Taxe Locale d'Équipement (TLE) ;
- ⇒ que le Grand Lyon engage la procédure de sélection de l'aménageur ;
- ⇒ que les études de maîtrise d'œuvre de niveau avant-projet des équipements publics de la future ZAC du Triangle ont été engagées par le Grand Lyon ; l'opération est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissement 2002-2007 du Grand Lyon, et a fait l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme "Habitat et Politique de la Ville" pour un montant de 230.000 euros HT en dépenses et de 45.000 euros en recettes sur les crédits 2007.

**Délibération n° 06.182 : DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN : Contrat de Ville - Programmation 2006 - Octroi d'une subvention à l'établissement régional Léo Lagrange pour l'action "Passeurs d'histoires"**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, dans le cadre de la programmation 2006 du Contrat de Ville, OCTROIE une subvention de 3.492 € à l'établissement régional Léo Lagrange pour le chantier "Passeurs d'histoires" ; AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de participation financière et tous les documents y afférents ; DIT que la dépense sera imputée à l'article 6574.

**Délibération n° 06.183 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Réaménagement des locaux et des abords du Centre Technique Municipal - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature des marchés**

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE telles que présentées les caractéristiques principales du projet de réaménagement des locaux et des abords du Centre Technique Municipal ; AUTORISE Madame le Maire à signer en conséquence les marchés attribués par la commission d'appel d'offres pour les treize lots, moyennant un montant total de 1.517.555,14 € TTC ; DIT que les crédits pour les travaux seront inscrits à l'article 2313 du budget primitif 2007.

**Délibération n° 06.184 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Contrat d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux - Années 2007 à 2012 - Avenant n° 1 au marché n° 06/74**

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE l'avenant n° 1 au marché n° 06/74 relatif à l'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux sur les années 2007 à 2012, avenant de - 25.176,24 €HT ramenant le montant total estimé du marché de 5.316.793,85 €HT à 5.291.617,61 € HT ; AUTORISE Madame le Maire à signer ledit avenant ainsi que tous documents y afférents.

**Délibération n° 06.185 : EMPLOI ET INSERTION : Convention d'objectifs et de moyens avec l'association UNI-EST**

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE, telle que présentée, la convention d'objectifs et de moyens avec l'association UNI-EST pour l'année 2007 ; AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention ; FIXE à 45.279 € le montant de la somme conventionnée en subvention directe et VALORISE à hauteur de 13.270,05 € la mise à disposition de bien immobilier ; DIT que la dépense afférente sera imputée à l'article 6574 du budget 2007.

**Délibération n° 06.186 : EDUCATION : Participation financière de l'Etat au titre du contrat éducatif local**

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCEPTE l'ensemble des dispositions financières adoptées par le comité départemental du contrat éducatif local pour les actions menées à Saint-Priest au cours de l'année scolaire 2006-2007, soit une participation de l'Etat à hauteur de 23.500 € ; AUTORISE Madame le Maire à procéder au recouvrement de ladite somme ; DIT que cette recette sera imputée à l'article 74718.

**Délibération n° 06.187 : JEUNESSE ET ENFANCE : Convention d'objectifs et de moyens avec le CPNG**

A l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE de soutenir l'action du CPNG par le biais d'une convention d'objectifs et de moyens d'une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 ; AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention ; DIT que la dépense afférente sera imputée à l'article 6574.

**Délibération n° 06.188 : AFFAIRES CULTURELLES : Ecole municipale de musique Acquisition d'instruments de musique pour l'année 2007 - Demande de subvention auprès du Conseil général du Rhône**

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE tel que présenté le programme d'acquisition d'instruments de musique pour l'année 2007 (montant estimé : 11.165 €) ; AUTORISE Madame le Maire à solliciter auprès du Conseil général du Rhône une subvention au taux maximum pour ces acquisitions ; DIT que les dépenses seront imputées à l'article 2188 et la subvention du Conseil général à l'article 1313.

**Délibération n° 06.189 : AFFAIRES CULTURELLES : Action "Vivier d'artistes" - Demande de subventions auprès du Conseil régional et de la D.R.A.C.**

A la majorité (par 35 voix Pour et 7 voix Contre, Abstention : 0), le Conseil Municipal, pour l'action "Vivier d'artistes", SOLLICITE une aide de la Région de 20.000 € et de l'Etat de 10.000 € ; DIT que 20.000 € seront imputés à l'article 7472 du budget principal et 10.000 € à l'article 74718 du budget annexe 14.

**Délibération n° 06.190 : AFFAIRES CULTURELLES : Modification de la délibération n° 06.135 du 27/9/06 (spectacles du centre culturel Théo Argence)**

A l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE de retirer, à la demande du Préfet, la mention suivante de la délibération n° 06.135 du 27 septembre 2006 : « d'approuver sur le budget annexe 14 une autorisation budgétaire au titre de l'exercice 2007 d'un montant global, pour les manifestations prévues en 2007, de 160.000 euros (articles 6042, 6257 et 6288) ».

**Délibération n° 06.191 : RELATIONS INTERNATIONALES : Projet "Nouna" (Burkina Faso) - Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association "Seine-et-Marne - Sahel - Burkina Faso"**

A l'unanimité, le Conseil Municipal OCTROIE à l'association "Seine-et-Marne - Sahel - Burkina Faso" une subvention exceptionnelle de 1.500 € destinée à couvrir ses frais pour la mission qui lui est

confiée dans le cadre des actions de coopération décentralisée du projet "Nouna" ; DIT que la dépense afférente sera imputée à l'article 6745.

**Délibération n° 06.192 : VIE ASSOCIATIVE : Conventions d'objectifs et de moyens avec les centres sociaux Louis Braille, L'Olivier et La Carnière - Avenants de prolongation**

A l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE de proroger les conventions d'objectifs et de moyens avec le centre social Louis Braille et les centres socio-culturels La Carnière et L'Olivier, dans les mêmes termes et les mêmes conditions, ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 et pour une durée d'un an ; AUTORISE Madame le Maire à signer les avenants afférents tels que présentés.

**Délibération n° 06.193 : VIE ASSOCIATIVE : Mise à disposition de la salle du CCTA pour l'association "Restos du Cœur" le 13/1/2007 - Octroi de la gratuité à titre exceptionnel**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, par dérogation à la délibération sur les droits d'occupation des salles municipales, ACCORDE à l'association "Restos du Cœur", à titre exceptionnel, la gratuité de la mise à disposition de la salle du Centre culturel Théo Argence le 13 janvier 2007.

= Départ de Madame Chanvillard à 22 heures 05 =

**Délibération n° 06.194 : VIE ASSOCIATIVE : Mise à disposition de la salle du Concorde pour l'association "Enfance Solidarité et Paix" le 12/1/2007 - Octroi de la gratuité à titre exceptionnel**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, par dérogation à la délibération sur les droits d'occupation des salles municipales, ACCORDE à l'association "Enfance Solidarité et Paix", à titre exceptionnel, la gratuité de la mise à disposition de la salle municipale Le Concorde le 12 janvier 2007.

**Délibération n° 06.195 : VIE ASSOCIATIVE : Mise à disposition de la salle Mosaïque pour l'Office Municipal des Sports le 26/1/2007 - Octroi de la gratuité à titre exceptionnel**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, par dérogation à la délibération sur les droits d'occupation des salles municipales, ACCORDE à l'Office Municipal des Sports, à titre exceptionnel, la gratuité de la mise à disposition de la salle Mosaïque le 26 janvier 2007.

**Communication n° 06.196 : AVIS ET COMMUNICATIONS : Présentation du rapport annuel 2005 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement**

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la communication du rapport annuel 2005 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

**Délibération n° 06.197 : DEMOCRATIE LOCALE : Modification de la Charte de la démocratie locale et de la citoyenneté**

A la majorité (par 34 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 7), le Conseil Municipal ADOPTE telles que présentées diverses modifications de la Charte de la démocratie locale et de la citoyenneté.

**Délibération n° 06.198 : INTERCOMMUNALITE : Dissolution du S.I.G.R.E. - Approbation des conditions de liquidation**

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE les modalités de liquidation du S.I.G.R.E. telles que fixées par la délibération du comité syndical du 6 novembre 2006.

**La séance est levée à vingt-deux heures quarante.**

**Le Maire,**